



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LONDINIÈRES

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes de Londinières. Celle-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la communauté de communes 9 rue des Granges aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 11 mars 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- De limiter la pression fiscale

- | | |
|---------------------------------|--|
| Pour le budget principal | <ul style="list-style-type: none">- Concernant les déchets Maintien de la TEOM- Soutenir la vie associative- Soutenir les projets d'entreprises- Aide à l'amélioration de l'habitat Envisage une participation ponctuelle pour les familles en grande précarité- Le soutien des activités musicales à l'école, la piscine, les centres aérés |
| Pour la zone d'activité | <ul style="list-style-type: none">- Permettre l'installation d'entreprises artisanales- Soutenir la création et la reprise de commerce- Possibilité d'investir dans la reprise de bâtiment- Possibilité d'étendre la zone d'activité |
| Pour la maison de santé | <ul style="list-style-type: none">- Agrandissement de la Maison de santé |

BUDGET Principal

I. La section de fonctionnement – Budget Principal

a) Généralités

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

- 1- La part du transport scolaire restant à la charge des familles ne transite plus par le budget depuis que les familles s'inscrivent en direct sur le site Région Normandie
- 2- Les recettes proviennent :
 - o De la TOEM,
 - o Des Impôts locaux,
 - o Des dotations versées par l'État, elles sont devenues inférieures au FNGIR,
 - o De diverses subventions,
 - o De la taxe GEMAPI

Le report à nouveau passe de 1 413 638 en 2023 à 1 514 929 € en 2024.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 303 904	Excédent brut reporté	1 514 929
Dépenses de personnel	355 000	Recettes des services	20 000
Autres dépenses de gestion courante	1 145 024	Impôts et taxes	995 000
Dépenses financières	0	Dotations et participations	310 000
Dépenses exceptionnelles	55 000	Autres recettes de gestion courante	2 000
Autres dépenses	2 000	Atténuation charges	50 000
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	0
Autres dépenses	1 000	Autres recettes	0
Total dépenses réelles	2 861 929	Total recettes réelles	2 891 929
Charges (écriture d'ordre entre sections)	60 000	Produits (écriture d'ordre entre sections)	30 000
Virement à la section d'investissement	0		
Total général	2 921 929	Total général	2 921 929

Commentaires du tableau

Les dépenses de Fonctionnement sont constituées par :

- l'entretien et la consommation des bâtiments,

- la prestation des OM,
- les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées,
- participations PETR - Seine Maritime Numérique - Seine Maritime Attractivité, SPAD, Associations,
- la participation au coût des transports scolaires avec une augmentation à la rentrée de septembre 2023

La masse salariale a augmentée. Cette augmentation s'explique par une embauche de 35h au poste d'adjointe administrative pour la comptabilité et le secrétariat.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 2 921 929 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de Fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes :

- Les impôts locaux (**taxe sur l'éolien**)
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 sont maintenus sauf pour la TEOM

- *Concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur le bâti 0,602 %
 - Taxe foncière sur le non bâti 1,24 %
 - TEOM 13 %
 - Taxe habitation additionnelle 1,37%
- *Concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) 0,689 %
 - éolien IFER il était de 299 432 pour 2024 on prévoit 299 280 € pour 2025.

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 50 000€.

Année	Dotation de fonctionnement	Contribution au FNGIR
2022	50 000	38 889
2023	52 282	38 889
2024	50 000	38 889
2025	48 480	38 889

II. La section d'Investissement Budget Principal

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la

Communauté de Communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Communauté de Communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0	Virement de la section de fonctionnement	529 9050
Remboursement d'emprunts	0	FCTVA	0
Travaux de bâtiments	550 000	Réserves	855 951
Autres travaux	200 500	Cessions d'immobilisations	125 000
Autres dépenses	30 000	Autres recettes	10 000
		Subventions	
		Autre immo financière	
Total dépenses réelles	780 500	Total recettes réelles	750 500
Charges (écritures d'ordre entre sections)	30 000	Produits (écritures d'ordre entre section)	60 000
Total général	810 500	Total général	810 500

c) Les subventions d'Investissements prévues :

Aucune

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses Investissement :

Recettes et dépenses Investissement	:	810 500
Réparties comme suit :		
- Dépenses : Travaux et autres dépenses	:	780 500
Écritures d'ordre entre sections	:	30 000
TOTAL	:	810 500
- Recettes : Excédent	:	85 595
Cessions d'immobilisation	:	125 000
Autre recette	:	10 000
Écriture d'ordre entre section	:	60 000
Virement de la section de fonctionnement	:	<u>529 905</u>
TOTAL	:	810 500

b) Principaux ratios

	Informations financières – ratio pour 5192 habitants	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	511.22
2	Produits des impositions directes / population	191.64
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	557
4	Dépenses d'équipement / population	
5	Encours de dette / population	
6	DGF / population	551.22
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	12.40
8	Dépenses de fonct. et remb. de dette en capital / recettes réelles de fonct.	100 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	26.99%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	

c) État de la dette

La communauté de Communes n'a **aucune dette externe**

Le budget principal a réalisé une **avance remboursable de 600 000 euros** afin de financer la construction de la maison pluridisciplinaire de santé. Le remboursement se fera progressivement dès que la maison aura trouvé son rythme de croisière. Pour 2025, il n'est pas prévu d'avance remboursable pour la maison de santé. En 2025 une subvention de 500 000€ sera versée pour équilibrer les travaux d'extension de la MSP.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

BUDGET ANNEXE ADE Zone d'activité

a) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	125 158	Excédent brut reporté	100 541
Dépenses de personnel	0	Recettes des services	0
Autres dépenses de gestion courante	5	Dotations et participations	
Dépenses financières	11 488	Loyers	
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	80 000
Autres dépenses impôts		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	10
Autres dépenses	1 000	Autres recettes	
Total dépenses réelles	137651	Total recettes réelles	188 551
Charges (écritures d'ordre entre sections)	70 000	Produits (écritures d'ordre entre sections)	19100
Virement à la section d'investissement	0		0
Total général	0207 651	Total général	207 651

Les recettes proviennent du loyer de la VIMO

b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Excédent d'investissement reporté	24 000
Remboursement d'emprunts	75 363	FCTVA	0
Travaux de bâtiments	561 922	Mise en réserves	79 205
Travaux de voirie		Cessions d'immobilisations	333 180
Autres travaux	50 000	Subventions	250 000
Autres dépenses	50 000	Emprunt	
Total dépenses réelles	737 285	Total recettes réelles	686 385
Charges (écritures d'ordre entre sections)	46 200	Produits (écritures d'ordre entre sections)	97 100
Total général	783 485	Total général	783 485

BUDGET MAISON de SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

a) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	25 000	Excédent brut reporté	36 816
Dépenses de personnel		Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante		Loyers	
Dépenses financières		Dotations et participations	30
Dépenses exceptionnelles		Autre : gestion courante, charges locatives	73 000
Impôt foncier		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Virement à la section d'investissement	59 346	Autres recettes	
Total dépenses réelles	84 846	Total recettes réelles	109 846
Charges (écritures d'ordre entre sections)	45 000	Produits (écritures d'ordre entre sections)	20 000
Total général	129 846	Total général	129 846

Les recettes proviennent :

- des loyers versés par les praticiens
- Une partie liée aux locaux vides reste à la charge de la collectivité.
- de l'amortissement des subventions

Les charges proviennent :

- de l'entretien
- de l'impôts fonciers
- de l'amortissement de la maison de santé

b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	59 346
Remboursement avance remboursable		FCTVA	
Travaux de bâtiments	820 000	Mise en réserves	79 095
Travaux de voirie		Autres recettes	20 000
Autres travaux	200 000	Taxe aménagement	
Subventions d'équipement versés	500 000	Subventions	600 000
Emprunt et dette	3 500	Emprunt	758 059
Total dépenses réelles	1 523 500	Total recettes réelles	1 498 500
Charges (écritures d'ordre entre sections)	20 000	Produits (écritures d'ordre entre sections)	45 000
Total général	1 543 500	Total général	1 543 500

Les principaux projets sur la Communauté de Communes (Général, Maison de Santé et Zone d'activité) pour l'année 2025 sont les suivants :

Au niveau des dépenses :

- Extension de la Maison de santé
- Plan Local Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Viabilisation parcelle Lecompte, Derny
- Acquisition terrain Lebecq pour budget ADE
- Acquisition terrain Chédru pour budget général

Au niveau des recettes :

- Vente de terrain sur la Zone d'Activité
- Revalorisation des charges de la Maison de santé pluridisciplinaire
- Subvention EDF EPR2 Penly pour extension MSP
- Subvention DETR et Département pour travaux ex bâtiment Serapid
- Cession FBA Londinières, General tec, Lecompte, Godefroy pour budget ADE
- Vente terrain Lormier à 3F Normanvie pour budget général

Fait à LONDINIÈRES le 17 avril 2025

La Présidente
 Armelle BILOQUET


